

## Pour un réengagement accompagné

L'université est un établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel composé principalement d'Unité de Formation et de Recherche, d'instituts, de laboratoires et de centres de recherche. C'est dans cette perspective que l'Université Saint-Joseph (USJ) considère la connaissance, la culture et la recherche comme les trois piliers de l'université.<sup>1</sup>

« Par ses enseignements, elle facilite à ses étudiants l'acquisition d'une formation qui leur permette d'exercer une activité utile dans la société qui est la leur, une formation adaptée à la vie professionnelle qu'ils souhaitent et jugent accessible. Cette mission fonctionnelle, ou préoccupation professionnelle, s'intègre dans un service plus fondamental qui constitue la mission culturelle de l'Université, la mettant au service de la promotion des hommes. [...] »<sup>2</sup>

Dans le respect de cette mission, l'USJ a instauré depuis plus de 30 années un Service social dont la mission est le : "*Mieux être de l'étudiant*". Ce service est un lieu d'accueil pour tout étudiant qui souhaite être écouté et accompagné en cas de difficultés rencontrées au cours de ses études. Les assistantes sociales lui offrent un accompagnement personnalisé dans le respect total de son intimité et de la confidentialité des entretiens. À travers le Service Social, l'USJ a pris une décision exceptionnelle, celle de se déplacer vers ceux qui ne peuvent venir à elle. Il paraît ainsi clair que l'étudiant est au cœur des préoccupations de l'USJ de par son insertion sur le marché du travail mais aussi à travers son rôle de citoyen.<sup>3</sup>

D'après cette mission, en l'an 2000, son Service Social a mis sur pied un projet d'études donnant la possibilité aux jeunes détenus d'entreprendre des études universitaires à l'USJ, dans le respect du choix du cursus et en dépit du manque d'accès aux campus. Ce projet fut motivé par la conviction que même détenu ou engagé dans un programme de réhabilitation. Un jeune a le droit de bénéficier d'une formation universitaire digne de ce nom avec des professeurs qualifiés, comme n'importe quel autre étudiant.<sup>4</sup>

Dans cet objectif, le projet consiste à assurer des études à distance mais accompagnées puisque les professeurs et le chef de département se déplacent vers la prison pour dispenser l'enseignement, assurer le tutorat, veiller sur l'application des exigences académiques. Depuis plus de 15 ans, cette initiative a donné plusieurs fruits :<sup>5</sup>

---

<sup>1</sup> Charte et statuts de l'Université, accessible sur le site de l'USJ : [www.usj.edu.lb](http://www.usj.edu.lb)

<sup>2</sup> Guide ECTS à l'USJ, accessible sur le site de l'USJ : [www.usj.edu.lb](http://www.usj.edu.lb)

<sup>3</sup> Verbiest M., « Une structure d'insertion sociale? », Collection des documents pédagogiques du Centre des Méthodes de l'Enseignement, Province de Liège, mars 1993.

<sup>4</sup> Bruno Milly, L'enseignement en prison : du poids des contraintes pénitentiaires à l'éclatement des logiques professionnelles, dans « Déviance et Société », 2004/1(Vol.28), pages 57 à 79.

<sup>5</sup> Accompagner l'insertion sociale et professionnelle des jeunes dans Cahiers de l'action 2011/2 (N° 32), pages 69 à 82.

- L'accompagnement effectué en prison a abouti à la poursuite des études et à leur finalisation. Il a permis à un jeune détenu de finaliser sa licence et d'entamer son master. Ceci n'aurait pu être assuré sans la volonté et la détermination de ce jeune mais aussi sans la participation active des instances académiques, policières et des ONG sur place.<sup>6</sup>
- Le Service social a effectué une action bénévole et citoyenne engageant ainsi les membres de son équipe, dans une prison située dans la banlieue de Beyrouth. Il a étudié les besoins des détenus et leur a assuré ce dont ils avaient besoin pour équiper leur cuisine de matériels électro-ménagers. Ce matériel fut acheté par le Service Social, chaque membre a participé selon ses moyens.

Suite à une évaluation de son action, le Service social est arrivé à se proposer des pistes d'amélioration pour :

- Une prise en charge plus aboutie des étudiants empêchés, souhaitant la poursuite de leurs études universitaires.
- Une préparation d'un projet de programme de formation continue.<sup>7</sup>
- Une action plus ciblée pour l'action bénévole envisagée.<sup>8</sup>

Cette expérience pionnière et réussie s'inscrit au cœur du travail social et de sa mission dans la consolidation d'un vivre-ensemble. C'est une expérience modeste peut-être, mais c'est une pratique exceptionnelle et unique au Liban, une pratique novatrice et exclusive pleine de sens. Elle démontre que l'USJ à travers son Service Social n'est pas une université qui s'isole au milieu de la société ambiante mais notamment prend l'initiative de rejoindre les personnes dans leurs milieux, des personnes appartenant à des groupes vulnérables dans nos sociétés plurielles. Pour sa part, le Service Social a reflété son aptitude à ne jamais être fermé aux demandes des jeunes transmises de l'extérieur de l'enceinte universitaire, aux sollicitations qui permettent à tout jeune différent de profiter d'une opportunité de partager un aspect de sa vie avec les autres.<sup>9</sup>

L'importance de cette expérience réside à savoir qu'il ne faut pas différencier entre niveaux sociaux ou culturels, sachant que la population carcérale est composée en grande partie d'analphabètes ou de ce qui ont un niveau d'étude assez faible, il est toujours bénéfique de les pousser à poursuivre des études universitaires. C'est grâce à la contribution du Service Social, que les prisonniers peuvent transformer une expérience obscure et douloureuse en une expérience bénéfique pour eux et pour la société d'une manière plus générale en s'intégrant plus à la société qui est la leur.

Ce programme serve en premier lieu les prisonniers eux-mêmes. Ces derniers, en suivant ce cursus et en essayant d'améliorer leurs conditions, ont l'espoir pour un avenir meilleur. D'une part, ils ne perdent pas le temps en prison, ils s'occupent de ce qui est bénéfique pour eux, s'éloignent des problèmes et des bagarres et respectent plus le système carcéral qui doit être un système de réhabilitation pour eux. Et d'autre part, ce programme aide les prisonniers à trouver un travail après

---

<sup>6</sup> Service Social (2009). *Actes du colloque , Aide , entraide et solidarité : état des lieux, enjeux et perspectives du Service Social de l'USJ , 22-23 Octobre 2009.*

<sup>7</sup> Guide ECTS à l'USJ , accessible sur le site de l'USJ : [www.usj.edu.lb](http://www.usj.edu.lb)

<sup>8</sup> Daniel Christian « PROBATION, INSERTION : Les deux axes d'une politique ambitieuse de prévention de la récidive », Le harmattan, 2017.

<sup>9</sup>Deflou Arnaud , *Le droit des détenus : sécurité et réinsertion , Paris :Edition Dalloz, 2010.*

leur sortie de prison, à avoir un niveau éducatif, social et culturel meilleur et à refaire leur vie dans l'espoir de les rendre utiles une fois libres.

Malgré que la prison soit le symbole de la perte de liberté, d'autonomie et d'identité sociale, ce programme a redonné aux prisonniers des droits perdus en leur accordant la liberté de choisir de poursuivre des études universitaires dans un contexte limité dans le temps et dans l'espace.

Afin de favoriser les formations universitaires, le Service Social agit à travers un travail de terrain de personnels engagés et volontaires en coordonnant les bonnes pratiques sur le plan pédagogique en lien avec les prisons. Le personnel essaye d'insérer les prisonniers dans une société de « vivre-ensemble », de permettre à chacun d'entre eux de contribuer activement à cette société.

Les assistantes sociales de l'USJ en livrant le programme, mettent en œuvre une politique publique qui vise à accorder aux détenus un minimum requis de droits et de libertés pour qu'ils puissent se formaliser et se réhabiliter pour jouer leur rôle de citoyen dans une société qui ne les hâisse pas. Bien que les différentes institutions gouvernementales devaient être un acteur de cette politique publique, la société civile essaye d'atténuer ce manque.

« Personne ne peut prétendre connaître vraiment une nation, à moins d'avoir vu l'intérieur de ses prisons. Une nation ne doit pas être jugée selon la manière dont elle traite ses citoyens les plus éminents, mais ses citoyens les plus faibles. » Nelson Mandela

L'ONU a lancé un programme sur l'ensemble des règles minima des Nations Unies pour le traitement des détenus (les règles Nelson Mandela) afin d'améliorer les programmes éducatif et professionnels dans les prisons<sup>10</sup>. De même, les standards internationaux stipulent que l'emprisonnement ne doit pas être limité à une privation de liberté. Il doit aussi inclure des opportunités pour les détenus d'acquérir les connaissances et les aptitudes qui pourront les aider à réussir leur réintégration lors de leur remise en liberté, en vue d'éviter une récidive future.

Afin de réaliser ce but, il faut donner aux détenus l'opportunité d'apprendre de nouvelles compétences et d'acquérir une expérience professionnelle, proposer des activités pratiques et constructives dans les prisons et d'améliorer les programmes d'éducation, de formation professionnelle et de travail dans les prisons.

C'est ainsi que le Service Social de l'USJ a développé ce projet d'étude pour les détenus. Mais ce qui manque dans le cas du Liban, c'est de mettre en œuvre une politique de réduction de sentence pour les détenus qui poursuivent leurs études. C'est le cas d'ailleurs dans plusieurs pays. En Arabie saoudite par exemple, une nouvelle réglementation a permis aux détenus de réduire leur peine de 5% s'ils réussissent une année scolaire ou deux cours de formation équivalents.

---

<sup>10</sup> <https://www.unodc.org/dohadeclaration/fr/news/2018/01/unodcs-bold-new-steps-on-the-road-to-prisoner-rehabilitation.html>

## Bibliographie

- 1- Accompagner l'insertion sociale et professionnelle des jeunes dans Cahiers de l'action 2011/2 (N° 32), pages 69 à 82.
- 2- Guide ECTS à l'USJ , accessible sur le site de l'USJ : [www.usj.edu.lb](http://www.usj.edu.lb)
- 3- Bruno Milly, L'enseignement en prison : du poids des contraintes pénitentiaires à l'éclatement des logiques professionnelles, dans « Déviance et Société », 2004/1(Vol.28), pages 57 à 79.
- 4- Charte et statuts de l'Université, accessible sur le site de l'USJ : [www.usj.edu.lb](http://www.usj.edu.lb)
- 5- Daniel Christian « PROBATION, INSERTION : Les deux axes d'une politique ambitieuse de prévention de la récidive », Le harmattan, 2017.
- 6- Deflou Arnaud , Le droit des détenus : sécurité et réinsertion , Paris :Edition Dalloz, 2010.
- 7- Guide ECTS à l'USJ , accessible sur le site de l'USJ : [www.usj.edu.lb](http://www.usj.edu.lb)
- 8- Service Social (2009). *Actes du colloque , Aide , entraide et solidarité : état des lieux, enjeux et perspectives du Service Social de l'USJ , 22-23 Octobre 2009.*
- 9- Verbiest M., «Une structure d'insertion sociale? », Collection des documents pédagogiques du Centre des Méthodes de l'Enseignement, Province de Liège, mars 1993.
- 10- <https://www.unodc.org/dohadeclaration/fr/news/2018/01/unodcs-bold-new-steps-on-the-road-to-prisoner-rehabilitation.html>